



Association syndicale autorisée)

Par **teegee**, le **23/05/2011 à 17:40**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison dans une copropriété.

Le fonctionnement de la copropriété est en A.S.A (association syndicale autorisée)

Un syndic de copropriété professionnel, peut-il gérer une A.S.A ?